

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL.

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

79/278 du 2/06/79
DECRET N° /MTJ/SGFPT/DFP 21022.
portant intégration et nomination de cer-
tains candidats dans les cadres de la ca-
tégorie A hiérarchie I des services So-
ciaux (Enseignement) En tête TIAKLOU
Gérard.

VISAS

D.B.

(/u le décret n° 038/PCT.CC du 30 Mars 1979 portant
fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics

(/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67-304 du 30.9.67 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres A de l'Enseignement secondaire, abro-
geant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20, et 21
du décret n° 64/165 Du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement,

(/u le décret 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des
remunérations des fonctionnaires,

D.C.F

(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres,

(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8;

(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret 62/196/FP du 3.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires,

(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements;

(/u la lettre n° 046/MEN-SGEN-DPA du 9.1.79 du Directeur
du personnel et des Affaires Administratives, transmettant les
dossiers des intéressés.

(/u le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres;

DECRETE

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret 67/304 du 30.9.67 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires de la Licence (Anglais et Psychopédagogie) obtenue à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville sont intégrés dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

- TIAKOULOU Gérard, né le 10.2.1953 à Mankoussou
- NGONIKA Maurice, né vers 1954 à Tsama (Kellé)
- PONGUI-MAYIMA Grégoire, né le 4.11.1954 à Yamba (Moyvondzi)
- MAYASSI Jacques, né le 2.4.1951 à Banza-Guend
- NZAILOUAWO Isabelle Thomas, né le 25.3.55 à B/Ville.

ARTICLE 2 - Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3- Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés sera enregistré, publiée au JORC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 2 Juin 1979

Par Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education Nationale,

Antoine NDINGA OBA

Le Ministre du Travail et de la JUSTICE

Victor MINA-TAMBA

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

P. Le Ministre des Finances en Mission

Le Ministre du Plan

P. NGOUSSA

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- SGFPT-DFP. 2
- D.B. 1
- D.C.F. 1
- MEN 1
- SGEN 1
- INT. 5
- DOS 10
- DPAA 1